



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/004

28 janvier 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOUVEAU SIGNATAIRE DU MDE RAPACES DU PNUE/CMS

Le Secrétariat de la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans sa capacité de dépositaire du *Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie* a le plaisir d'annoncer que :

Le Liban a signé le MdE Rapaces du PNUE/CMS le 28 décembre 2014 à Beyrouth.

Cela porte le nombre total de signataires à 50. Le MdE Rapaces est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2008.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nick P. Williams, Administrateur de programme - Oiseaux de proie (Rapaces) : nwilliams@cms.int.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>